

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 31 Mai 2018**

L'an Deux mille dix-huit le 31 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Etaient présents : M. LATIL, M. CANAC, M. FORTIER, Mme HAMON, Mme ROSSET, Mme BRUNET, M. BERTHON.

Etaient absents : Mme PATIN a donné procuration à Mme CHAVILLON.
M. CAPELLE a donné procuration à Mme ROSSET.
M. BEGUE a donné procuration à Mme BRUNET.
M. BLONDEAU a donné procuration à M. LATIL.
M. MUZAS a donné procuration à Mme HAMON.

Nombre de membres élus	13	Date de la convocation	23 mai 2018
Nombre de membres présents	08	Date de l'affichage	23 mai 2018
Nombre de membres votants	13		

Mme le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose Mme BRUNET comme secrétaire de séance.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité **13 voix POUR**.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 19 Avril 2018.

Mme le Maire propose l'approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2018
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité **13 voix POUR**.

Point N° 3 : Prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2018 - 2019.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif du prix de la cantine pour l'année 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs des repas de cantine pour l'année 2018/2019,

- 4,70 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi permanents
- 5,50 € pour les enfants d'Auteuil-le-Roi occasionnels
- 4,90 € pour les enfants extérieurs permanents
- 5,70 € pour les enfants extérieurs occasionnels.
- 1.20 € pour les enfants qui ont un P.A.I

Point N° 4 : Modalités de prise en charge des frais de scolarité pour les enfants extérieurs fréquentant l'école Sully pour l'année scolaire 2018 - 2019.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des enfants extérieurs peuvent être scolarisés à l'école Sully sous réserve de la signature d'une convention d'accueil avec la commune de résidence et dans la limite des places disponibles.

La contribution annuelle forfaitaire due par la commune de résidence est de 460.00 euros.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le montant des frais de scolarité par an et par enfant à compter de septembre 2018.

Point N° 5 : Triennal : 2016 - 2019 : choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux de voirie.

Madame le Maire expose au conseil municipal le rapport de la réunion d'ouverture des offres.

Ordre arrivée	Entreprises	Marché TTC	Marché TTC après négociation	Synthèse RP /100 %
1	EUROVIA	402 533.59	372 000.00	86.94
2	M-T-P	407 998.62	SANS REPONSE	76.07
3	T-P-N S-A-S	373 488.00	SANS REPONSE	70.49

La réunion d'ouverture des offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de **372 000 € TTC**.

Par conséquent, le Conseil municipal, après avoir délibéré des présents et représentés votent **12 voix POUR, 1 voix CONTRE**.

Point N° 6 : Accueil centre de loisirs Intercommunal de Montfort-l'Amaury avec l'IFAC : autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention d'accueil pour les vacances d'été 2018.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation de service au profit de l'accueil de loisirs Intercommunal de Montfort-l'Amaury représenté par l'IFAC 78 qui a pour objet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans de la Commune d'Auteuil-le-Roi pour la période du 9 juillet au 27 juillet 2018.

La participation financière est fixée à 22, 01 euros par journée et par enfant.

Se décomposant :

- . 8,00 euros par jour et par enfant à la charge de la Commune d'Auteuil-le-Roi.
- . 14,01 euros par jour et par enfant à la charge des familles.

le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité vote **13 voix POUR**.

Point N° 7 : Accueil centre de loisirs Intercommunal de Neauphle-le-Vieux avec l'IFAC : autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention d'accueil pour les vacances d'été 2018.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestation de service au profit de l'accueil de loisirs Intercommunal de Neauphle-le-Vieux représenté par l'IFAC 78 qui a pour objet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans de la Commune d'Auteuil-le-Roi pour la période du 9 juillet au 27 juillet 2018.

La participation financière est fixée à 23,00 euros par journée et par enfant.

Se décomposant :

- . 8,00 euros par jour et par enfant à la charge de la Commune d'Auteuil-le-Roi.
- . 15,00 euros par jour et par enfant à la charge des familles.

le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité vote **13 voix POUR**.

Point N° 8 : DIA

Le tableau des DIA présenté au Conseil Municipal du 31 mai 2018 est le suivant :

Lieu	Date	Parcelle	Superficie	Prix de vente	Prix au m ²	Usage
15 rue du Rû d'Orme	22/05/2018	D 162	778 m ²	500 000,00 €	642,67 €	Bâti
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien D 162						
720 rue d'Auteuil	04/05/2018	B828-831-835-836	1460 m ²	200 000,00 €	136,98 €	Bâti
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien B 828-831-835-836						
2 rue de l'église	22/05/2018	D 854	227 m ²	280 000,00 €	1 233,48 €	Bâti
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien D 854						
2 rue du Rû d'Orme	22/05/2018	D 180	1105 m ²	515 000,00 €	466,06 €	Bâti
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter le bien D 180						

Marie-Christine CHAVILLON
Maire d'Auteuil-le-Roi